

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 12 février 2020

L'an deux mille vingt et le douze février à dix- neuf heures trente ,
le Conseil Municipal de la Commune de Vouhé, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BLASZEZYK, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : vendredi 07 février 2020

Présents : Monsieur BLASZEZYK Thierry, Madame BOULERNE Jacqueline, Monsieur BROUSSE David, Monsieur GORCE François, Madame DARJO Joèle, Madame HELE (CHAMARD) Nicole, Madame THUREAU - BLUMBERG Cécile, Madame DAVID Sophie, Madame LE DANNOIS Nadine, Madame PROTEAU Isabelle

Absents excusés :

Absents représentés : Monsieur BERNARD Alain, Monsieur CHEVOLEAU Olivier

Absents : Madame COURDE Bernadette, Monsieur ZAPATA Rudy, Monsieur GUERAIN Jean-Christophe

Secrétaire : Madame DARJO Joèle

1. Approbation du compte- rendu du conseil municipal du 15 janvier 2020
2. Présentation du budget primitif 2020
3. Projet de financement de la sortie scolaire prévue en mai 2020
4. Modification statutaire de l'UNION des MArAIS du département de la Charente-Maritime (UNIMA)
5. Mise en concurrence du contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel par le Centre de Gestion 17
6. Droit de préemption urbain :
 1. Section C 1044 située "route de Puyravault"
7. Organisation des permanences pour les élections municipales prévues le 15 et le 22 mars 2020
8. Remerciements
9. Programmation du prochain conseil
10. Questions diverses

Début de la séance : 19h30

1- Approbation du compte- rendu du conseil municipal du 15 janvier 2020

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte- rendu du conseil municipal du 15 janvier 2020.

2-Présentation du budget primitif 2020

Madame BOULERNE Jacqueline, 1ère adjointe, présente la préparation du budget 2020 qui sera voté en avril par le nouveau Conseil Municipal.

3- Projet de financement de la sortie scolaire prévue en mai 2020

Madame BOULERNE Jacqueline, 1ère adjointe, informe le Conseil qu'elle a reçu de la part de la Directrice de l'école primaire de la commune, le projet de financement détaillé de la sortie scolaire prévue en mai.

Au vu de ce projet, le Conseil décide de verser une subvention exceptionnelle de 1 300€ qui fera l'objet d'une délibération suite au vote du budget.

4- Modification statutaire de l'UNION des MARAIS du département de la Charente-Maritime (UNIMA)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la décision de l'Union des Marais du Département de la Charente-Maritime (UNIMA) de modifier ses statuts.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la délibération du Comité Syndical en date du 29 janvier 2020.

Le Conseil Municipal prend connaissance de cet exposé et :
décide :

- Vu la délibération du comité Syndical en date du 29 janvier 2020 approuvant la modification de ses statuts,

- Considérant qu'en application des dispositions des statuts actuels, des articles L.5211-17 et 20 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient à chacun des membres (Associations, Communes, Département, EPCI et Syndicat Mixte) adhérant à l'UNIMA de se prononcer dans un délai de trois mois sur ces modifications statutaires,

- Approuve la modification des statuts tels que présentés dans la délibération de l'UNIMA au 29 janvier 2020.

5- Mise en concurrence du contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel par le Centre de Gestion 17

Monsieur le Maire expose au Conseil :

- l'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut des agents ;

- que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, au vu des articles suivants :

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par des Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Que la commune charge le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à l'adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, Accident du travail - Maladie professionnelle, Maladie ordinaire, Longue maladie/Longue durée, Maternité-Paternité-Adoption,

- agent non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail- Maladie professionnelle, Maladie ordinaire, Maladie grave, Maternité-Paternité-Adoption.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1er janvier 2021
- Régime du contrat : capitalisation

6- Droit de préemption urbain

Monsieur le Maire informe le Conseil, qu'il a reçu de Maître ROME Marie- Claude, notaire à Surgères, une déclaration d'intention d'aliéner d'un immeuble situé "rue de Puyravault", cadastré C 1044.

Le Conseil décide, à l'unanimité, de ne pas user de son droit de préemption sur cet immeuble.

7- Organisation des permanences pour les élections municipales prévues le 15 et le 22 mars 2020

- 8h00- 10h00 M. Thierry BLASZEZYK - Mme Nicole HELE - Mme Nadine LE DANNOIS
- 10h00 - 12h00 Mme Sophie DAVID - Mme Isabelle PROTEAU - M. François GORCE
- 12h00 - 14h00 Mme Jacqueline,ne BOULERNE - Mme Joèle DARJO - M. David BROUSSE
- 14h00 - 16h00 M. Olivier CHEVOLEAU - Mme Sophie DAVID
- 16h00 - 18h00 M. Thierry BLASZEZYK - Mme Nadine LE DANNOIS - M. François GORCE

8- Remerciements

Monsieur le Maire annonce au Conseil, qu'il a reçu de la part de la présidente de l'Association des Parents d'Élèves (A.P.E) "Vous et les pirates", un courrier de remerciement pour le versement de la subvention qui leur a été accordée en 2019 par le Conseil Municipal.

9- Programmation du prochain conseil

Le prochain conseil est programmé le jeudi 12 mars 2020 à 18h00 en salle de conseil.

10- Questions diverses

~ Madame BOULERNE Jacqueline évoque au Conseil,

- que Mme l'Inspectrice de l'Éducation Nationale du bureau de Saint Jean d'Angely est venue rencontrer M. le Maire de Vouhé, M. le Maire de Puyravault et elle- même afin de faire un point sur les effectifs de la rentrée 2020 au sein du R.P.I..

Au vu du décroissement du nombre d'enfants inscrits dans nos écoles respectives, la fermeture d'une classe peut être envisagée pour la prochaine rentrée, une décision du rectorat sera prise en fin d'année scolaire.

- que la médiation du Centre de Gestion mis en place en avril 2019 pour les agents de l'école, a pris fin suite à une dernière réunion qui a eu lieu le 30 janvier dernier.

M. BERTIN, psychologue du travail du Centre de Gestion, qui a réalisé cette médiation a fait parvenir en mairie son rapport, qui a été transmis aux agents pour consultation et remarques.

Levée de la séance : 21h55

Affiché en exécution de l'article 32 du Code Municipal, le 12 février 2020

Le Maire,
Thierry BLASZEZYK.

